



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2438

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Association Compagnie Maguy Marin - Attribution d'une subvention d'équipement pour l'extension et la mise aux normes du Centre d'art Ramdam - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguot, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beutemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2438**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Association Compagnie Maguy Marin - Attribution d'une subvention d'équipement pour l'extension et la mise aux normes du Centre d'art Ramdam - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

En 1997, Maguy Marin, chorégraphe française de renommée internationale, investit ses droits d'auteur dans une ancienne menuiserie industrielle située à Sainte Foy lès Lyon, pour en faire un lieu de création artistique ouvert à différents artistes et au public. Elle met alors gracieusement ces locaux à disposition de l'association Ramdam qui gère l'équipement.

Après avoir dirigé le centre chorégraphique national de Rillieux la Pape de 1998 à 2011, Maguy Marin s'installe pour 3 ans à Toulouse avant de revenir dans la métropole lyonnaise en 2015, en s'installant de façon pérenne à Ramdam. Ceci donne naissance à un nouveau projet ambitieux pour ce lieu : "Ramdam, un centre d'art". Le projet est piloté par la Compagnie Maguy Marin, association loi 1901 et l'association Ramdam, qui gardent chacune leurs missions propres, en coopération étroite avec une communauté d'artistes associés au lieu, une équipe administrative et technique, des adhérents et bénévoles.

Maguy Marin, qui était propriétaire du lieu, a vendu son bien à la société civile immobilière Mamama en septembre 2016. La SCI a ensuite conclu un bail emphytéotique avec la Compagnie Maguy Marin en mars 2017 qui sera maître d'ouvrage de l'opération de rénovation et de mise aux normes de "Ramdam, un centre d'art".

II - Le projet Ramdam, un centre d'art

Ce lieu de création a pour objectif de :

- favoriser le travail des artistes et le développement de la création et la recherche artistique contemporaine,
- encourager et accompagner les synergies artistiques et les recherches interdisciplinaires, y compris avec les sciences et la philosophie,
- permettre le rapprochement entre les professionnels, le monde de l'enseignement, les structures et institutions culturelles, les amateurs et le public,
- inventer des croisements au niveau local afin de rendre visibles et de partager ses actions et son projet,
- activer des échanges avec d'autres lieux dédiés au travail de l'art,
- engager des actions propres à mobiliser les valeurs d'une économie solidaire et l'émergence d'une économie circulaire.

Ses modalités de fonctionnement permettent une immersion totale, dans une situation géographique à l'écart de la ville ainsi que de moduler la durée des résidences artistiques en fonction des projets.

Il s'agit aussi d'offrir une grande qualité d'accompagnement des artistes accueillis, garantissant écoute, souplesse et réactivité.

L'association Ramdam est soutenue en fonctionnement par le Ministère de la culture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Sainte Foy lès Lyon. Son économie est équilibrée par le partage des frais fixes entre la compagnie Maguy Marin et l'association Ramdam ainsi que par la mutualisation d'opérations de gestion et de communication entre les équipes associées au projet.

III - Le programme de travaux et équipements et le plan prévisionnel de financement

Depuis sa création, le lieu a fait l'objet de transformations régulières afin d'améliorer les conditions de travail des artistes et répondre aux normes d'un établissement recevant du public.

Néanmoins, le développement du projet nécessite d'ouvrir de nouveaux espaces de travail pour les artistes en résidence, de développer des espaces de travail multifonction permettant d'accueillir d'autres disciplines ainsi que de réaliser des travaux d'isolation phonique et thermique.

Le budget prévisionnel des travaux est de 360 000 € HT réparti comme suit :

- aménagement des nouveaux espaces de travail : 250 405 €,
- travaux de mise aux normes, sécurité incendie et PMR : 51 050 €,
- montée en puissance énergétique : 42 545 €,
- études géotechniques : 16 000 €

Les travaux sont prévus de janvier à octobre 2018.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant (en €)	En %
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes	108 000	30
Région Auvergne-Rhône-Alpes	54 000	15
Métropole de Lyon	54 000	15
emprunt Compagnie Maguy Marin	90 000	25
apport personnel Maguy Marin	54 000	15
Total	360 000	

Cet équipement de rayonnement métropolitain, porté et encadré par une artiste reconnue, répond à la problématique des lieux de création en proposant un espace de création partagé et mutualisé pour les compagnies et artistes professionnels.

La question des lieux de création, qui font défaut à bon nombre d'artistes du territoire en raison de la rareté et du coût du foncier, est une problématique partagée par l'ensemble des partenaires publics, l'Etat et la Région, notamment.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement de 54 000 € à l'association Compagnie Maguy Marin pour les travaux d'extension et de mise aux normes de Ramdam, un centre d'art et d'approuver la convention financière qui en définit les conditions d'utilisation et de versement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de travaux d'extension et de mise aux normes du Centre d'art Ramdam, situé à Sainte Foy lès Lyon.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P33 Culture pour un montant de 54 000 € en dépenses au budget principal sur l'opération n° 0P33O4750A selon l'échéancier suivant :

- 54 000 € en 2018.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 54 000 € au profit de l'association Compagnie Maguy Marin,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Compagnie Maguy Marin.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute décision nécessaire à son exécution.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal exercice 2018 - compte 20421 - fonction 311 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.